

RENFORCEMENT POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

A la suite de la découverte de plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 dans des élevages du Sud-Ouest et de cas dans la faune sauvage dans le Pas-de-Calais et la Haute-Savoie, le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt a décidé de relever le niveau de risque vis-à-vis de la maladie au niveau "élevé" sur l'ensemble du territoire national. Ce choix a également été motivé par l'évolution rapide de la situation sanitaire en France et dans plusieurs pays d'Europe et par la dynamique de propagation du virus.

La totalité des communes du Val-d'Oise est désormais en risque élevé.

Aussi, les détenteurs d'élevages de volailles non-commerciaux sont tenus de mettre en œuvre des mesures de protection. Celles-ci sont essentielles pour éviter l'installation de ce virus sur notre territoire et protéger les élevages contre le risque qu'il représente.

Documents

[Courrier de la direction départementale concernant l'influenza](#)

Liens utiles

[Site du Ministère de l'Agriculture](#)